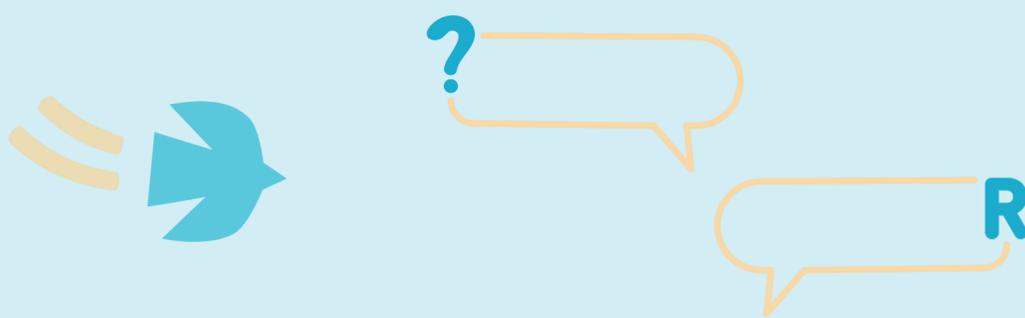


INSCRIPTION



Q : L'inscription au Forum est-elle obligatoire?

R : L'inscription au Forum est obligatoire pour toute personne qui participe ou assiste au Forum. Inscrivez-vous [ICI](#) avant le 28 mai.

Q : Puis-je m'inscrire pour une seule journée?

R : Il existe une tarification pour le forum complet ou pour certains blocs d'activités. Consultez l'[horaire](#) pour tous les détails. Assurez-vous de sélectionner la formule qui vous convient.

Q : Concernant le statut étudiant : qui peut profiter de ce tarif? Quand dois-je montrer la preuve de mon statut de personne étudiante? Quelles sont les preuves acceptées?

R : Le tarif pour personne étudiante s'applique à un statut d'études à temps plein ou à temps partiel. Une preuve de votre statut d'études, valide à la date du Forum, pourrait être exigée sur les lieux de l'événement. Nous n'acceptons aucune preuve d'identité envoyée par courriel.

Q : Comment savoir si je suis membre?

R : Toute personne d'une organisation membre du réseau Les Arts et la Ville profite des tarifs avantageux offerts pour les membres. Afin de vérifier si vous êtes membre ou pour le devenir, n'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel à membres@arts-ville.org.

Lors de votre inscription, veillez à ce que le nom de l'organisation inscrit corresponde au nom sous lequel vous êtes membre. Si vous travaillez pour une municipalité membre par l'entremise d'une MRC, cette précision n'est pas nécessaire. Pour toute autre question relative au membrariat, consultez notre page [Devenir membre](#).

Q : Je n'ai pas encore reçu ma facture d'adhésion, mais je souhaite devenir membre du réseau cette année. Puis-je obtenir le prix membre pour le Forum?

R : Si vous n'avez pas encore reçu votre facture d'adhésion, ne vous inquiétez pas. Vous pourrez bénéficier de tous les rabais entre-temps et régler la facture d'adhésion lorsque vous la recevrez. Vous devez vous assurer d'avoir [créé votre profil membre](#) avant l'événement. Ceci fera office d'engagement en contrepartie duquel vous pourrez bénéficier des rabais membres.

Q : Si une autre personne s'occupe de mon inscription au Forum, quelles informations sont nécessaires?

R : Les informations à transmettre à la personne responsable de votre inscription sont les suivantes :

- Prénom
- Nom
- Fonction
- Organisation
- Adresse
- Courriel (de la personne participante)
- Numéro de téléphone (de la personne participante)
- Participation au Forum 2022 (oui/non)

Q : Comment puis-je m'inscrire aux visites et activités parallèles qui nécessitent une réservation?

R : Le choix pour les visites et activités parallèles se fera dans un deuxième temps. Un courriel sera envoyé ultérieurement aux personnes inscrites au Forum afin qu'elles puissent réserver leurs places.

PAIEMENT

Q : Quels modes de paiement acceptez-vous?

R : Lors de la transaction, vous serez automatiquement redirigés vers PayPal. Les modes de paiement acceptés sont les cartes de crédit Visa ou Mastercard.

Q : Peut-on payer sans avoir à créer un compte PayPal?

R : Il est possible pour une personne ne désirant pas ouvrir un compte PayPal de régler sa transaction par un moyen de paiement accepté par PayPal. À la fin du formulaire, vous devez sélectionner Débit ou carte de crédit (indiqué en anglais : « Debit or Credit Card »).

Remplissez le formulaire et sélectionnez « Soumission » pour finaliser la transaction.

Méthodes de paiement

Debit or Credit Card

PayPal

Prénom

Nom de famille

Numéro de carte bancaire

Code de sécurité

Expiration de la carte

Soumission



Q : Il m'est impossible d'utiliser les modes de paiement listés plus haut. Comment puis-je faire pour m'inscrire au Forum?

R : Veuillez nous contacter par courriel à membres@arts-ville.org.

POLITIQUE D'ACHAT, D'ÉCHANGE ET D'ANNULATION

Q : Est-ce que les inscriptions sont remboursables?

R : Aucune annulation avec remboursement ne sera possible après le 28 mai. Vous pouvez toutefois désigner une personne remplaçante provenant de la même municipalité ou de la même organisation. Une personne participante qui ne se présente pas à l'événement devra assumer l'entièreté des frais liés à son inscription. Tout changement apporté à votre inscription (échange d'une inscription à une autre personne de votre organisation) devra nous être communiqué par écrit à membres@arts-ville.org avant le 28 mai.

Q : Est-ce que je peux changer le nom de la personne inscrite à l'événement, si je ne peux pas y assister?

R : Communiquez avec nous par courriel à membres@arts-ville.org afin de transmettre votre inscription à une autre personne.

HÉBERGEMENT

Q : Est-ce que j'ai une date limite pour procéder à la réservation de mon hébergement?

R : Il est important de réserver rapidement pour vous assurer d'un choix optimal pour votre hébergement. Vous pouvez consulter la [programmation](#) afin de connaître l'offre d'hébergement sur place.